



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Arrêté portant modification de l'arrêté actualisant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne du 24 octobre 2018**

**Le préfet de la région Occitanie, Préfet coordonnateur de bassin  
Adour-Garonne, Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-7, L.566-1 et suivants, R.213-6, R.566-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2018 actualisant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission inondation de bassin Adour-Garonne du 10 juillet 2024 ;

Vu les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne et les membres de la commission administrative de bassin, sollicités par courrier du **xxxxxx** ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne ;

**Arrête :**

**Article 1** - L'annexe au présent arrêté précise, pour les territoires à risques importants d'inondation (TRI) fixés par l'arrêté du 24 octobre 2018, le type d'aléa d'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine) et les cours d'eau ou zones littorales à l'origine de l'identification des TRI.

**Article 2** - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

Pierre-André DURAND

## ANNEXE

Nom du TRI concerné	Type d'aléa	Cours d'eau ou zone littorale concerné
TRI D'AGEN	Débordement de cours d'eau	La Garonne
TRI du BASSIN D'ARCACHON	Submersion marine	Littoral
TRI de BERGERAC	Débordement de cours d'eau	La Dordogne
TRI de BORDEAUX	Débordement de cours d'eau/ submersion marine	La Garonne
TRI de CAHORS	Débordement de cours d'eau	Le Lot et le Bartassec
TRI de CASTRES-MAZAMET	Débordement de cours d'eau	L'Agout et le Thoré
TRI du CÔTIER BASQUE	Débordement de cours d'eau/ submersion marine	L'Adour
TRI de DAX	Débordement de cours d'eau	L'Adour et le Luy
TRI de LIBOURNE	Débordement de cours d'eau/ submersion marine	La Dordogne
TRI du LITTORAL CHARENTAIS MARITIME	Submersion marine	Littoral
TRI DE LOURDES	Débordement de cours d'eau	Le Gave de Pau
TRI DE MENDE-MARVEJOLS	Débordement de cours d'eau	Le Lot et certains affluents (le ruisseau du Merdançon et Valat des Pigeon, l'Urugne, la Fontanille, les Vals, la Bernade, la Gineze), la Cologne et certains affluents (La Jourdane, le Coulagnet)
TRI de MONTAUBAN-MOISSAC	Débordement de cours d'eau	Le Tarn
TRI de PAU	Débordement de cours d'eau	Le Gave de Pau
TRI de PÉRIGUEUX	Débordement de cours d'eau	L'Isle
TRI DE SAINTES-COGNAC-ANGOULÊME	Débordement de cours d'eau	La Charente et ses principaux affluents (le Bandiat, la Tardoire, le Né, la Seugne, la Boutonne)
TRI DE TONNEINS-MARMANDE	Débordement de cours d'eau	La Garonne
TRI DE TOULOUSE	Débordement de cours d'eau	La Garonne (et la confluence Garonne/ Ariège)
TRI DE TULLE-BRIVE	Débordement de cours d'eau	La Corrèze, la Vézère

